



UNIL | Université de Lausanne
 Institut de hautes études en administration
 publique
 bâtiment IDHEAP
 CH-1015 Lausanne

Master PMP – Planification horaire examens écrits et oraux 1^{ère} année SA 2023

Mise à jour 08.11.2023

(Session du 12 janvier au 3 février 2024) - (sous réserve de modifications)

Date	Heures	Salle	Professeur-e	Epreuve	Forme
Lundi 15.01.2024	De 13:30 à 16:30	IDHEAP – AULA	S. Weerts	Droit constitutionnel	Ecrit 3 H
Mercredi 17.01.2024	De 10:00 à 12:00	IDHEAP - AULA	O. Glassey	Management public	2 H Ecrit avec docs
Jeudi 18.01.2024	De 08:20 à 17 :00	IDHEAP - 006	M. Pasquier	<i>Cours optionnel Communication des organisations publiques</i>	<i>Oral 20 min prépa/ 20 Min passage</i>
Mardi 23.01.2024	De 09:00 à 12:00	IDHEAP - AULA	D. Giauque	Gestion des Ressources Humaines Publiques	3 H Ecrit



UNIL | Université de Lausanne
 Institut de hautes études en administration
 publique
 bâtiment IDHEAP
 CH-1015 Lausanne

Jeudi 25.01.2024	De 09:00 à 12:00	IDHEAP - AULA	O. Schöni	Economie et Politiques Publiques	2 H Ecrit
Lundi 29.01.2024	Selon horaire passage sur Moodle – Groupe 1	IDHEAP - 006	S. Weerts	Légistique	Oral 20 min
Mardi 30.01.2024	Selon horaire passage sur Moodle – Groupe 2	IDHEAP - 006	S. Weerts	Légistique	Oral 20 min
Mercredi 31.01.2024	Selon horaire passage sur Moodle – Groupe 3	IDHEAP - 006	S. Weerts	Légistique	Oral 20 min

Pour plus de renseignements et instructions, merci de vous adresser directement au professeur concerné ou son assistant-e.

Délais de rendus de travaux transmis par les enseignant-e-s responsables et à respecter impérativement sous peine de l'obtention d'un 1.0 pour non-présentation d'épreuve.

Attention : Une seule Session de rattrapages des examens écrits et oraux en août : du 19.08.2024 au 07.09.2024.

Inscription en ligne à la session de rattrapages des épreuves écrites et orales de janvier à la fin de la session de printemps dès la communication des notes, entre le 11 et le 21.07.2024.

Rattrapage hors session des travaux de groupes ou individuels selon délais à coordonner avec les professeur-e-s responsables.

Conditions de réussite : [voir Règlement commun du Master PMP – Art. 18 al 3](#)